

N° 13 /2025 du 01/07/2025

Objet : Sollicitation d'une subvention du Conseil Régional d'Ile de France au titre du bouclier de sécurité pour l'extension du réseau de vidéoprotection d'Ablis

Le Maire de la Commune d'Ablis,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 001-02-2022 du Conseil Municipal en date du 17 février 2022 relative aux délégations du Maire,

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain signée le 16 juin 2023 valant Opération de revitalisation du territoire,

Considérant le programme « bouclier de sécurité » de la Région Ile-de-France, et notamment son volet « soutien à l'équipement en vidéoprotection »,

Considérant la nécessité de procéder à une première extension du réseau de vidéoprotection sur la commune d'Ablis, au regard des manques du dispositif actuel et de l'intérêt de bénéficier d'un système performant et sans faille,

Considérant le tableau financier ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles - Extension de la vidéoprotection		
	€HT	€TTC
Devis 345 - VALLOTECH	32 186,50 €	38 623,80 €
TOTAL	32 186,50 €	38 623,80 €

Recettes prévisionnelles - Extension de la vidéoprotection		
	€ HT	Pourcentage (HT)
Autofinancement communal	22 530,55 €	70,0%
Bouclier de sécurité régional - Soutien à l'équipement en vidéoprotection - Conseil Régional d'Ile-de-France	9 655,95 €	30,0%
TOTAL	32 186,50 €	100%

DECIDE

La commune d'Ablis sollicite du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention de 9 655,95 € € relative à l'extension de la vidéoprotection à Ablis.

La commune d'Ablis s'engage à financer le reste à charge de l'opération. La dépense sera inscrite sur au budget primitif 2026, section d'investissement.

La présente décision fera l'objet d'une présentation lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Ablis, le 1^{er} juillet 2025,

Certifié exécutoire,
Le Maire,
Jean-François SIRET

